



Assemblée générale annuelle 2020

22 juin 2020 – En mode virtuel
Septième assemblée générale annuelle

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Nomination du président et du secrétaire de l'assemblée
3. Avis de convocation et quorum
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée annuelle des membres du 11 mai 2019
6. Rapport du président
7. Rapport du trésorier
8. Résolution concernant la personne spécialisée en comptabilité pour 2020
9. Rapport du comité de nomination et élection des administrateurs
10. Période de questions
11. Clôture de l'assemblée

12. Dossiers 2020 en incubation
13. La parole est aux membres



22 juin 2020 – En mode virtuel
Septième assemblée générale annuelle

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Nomination du président et du secrétaire de l'assemblée
3. Avis de convocation et quorum
4. Adoption de l'ordre du jour
5. **Adoption du procès-verbal de l'assemblée annuelle des membres du 11 mai 2019**
6. Rapport du président
7. Rapport du trésorier
8. Résolution concernant la personne spécialisée en comptabilité pour 2020
9. Rapport du comité de nomination et élection des administrateurs
10. Période de questions
11. Clôture de l'assemblée

12. Dossiers 2020 en incubation
13. La parole est aux membres



22 juin 2020 – En mode virtuel
Septième assemblée générale annuelle



Compte rendu de la 6^e assemblée générale annuelle des membres qui s'est tenue à la Station de L'Île-des-Sœurs située au 201, rue Berlioz à Verdun (Île-des-Sœurs).

1. Ouverture de l'assemblée

Le président du conseil d'administration, Stéphane Pascalon, déclare l'assemblée ouverte à 19 h et souhaite la bienvenue aux membres présents.

2. Nomination du président et du secrétaire de l'assemblée

La proposition est faite de nommer Mario Langlois président d'assemblée (par Stéphane Pascalon) et elle est secondée par Cathy Beauséjour.

Mario Langlois est donc nommé président d'assemblée.

Bruno Arnold se propose comme secrétaire d'assemblée, secondé par Éric Rondeau.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité.

3. Avis de convocation et quorum

Le président de l'assemblée relate l'envoi de l'avis de convocation aux membres conformément aux règlements de l'association, constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut donc commencer à traiter les sujets à l'ordre du jour.

L'adoption de l'avis de convocation est proposée par Mario Langlois, secondé par Raymond Brodeur.

4. Ordre du jour

L'ordre du jour est présenté par le président de l'assemblée, Mario Langlois.

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Bruno Arnold, et secondée par Michel Tandard.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Procès-verbal de l'AGA 2019

Envoyé aux membres
le 11 juin 2020

Proposeur et secondaire
présents le 11 mai 2019



Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Nomination du président et du secrétaire de l'assemblée
3. Avis de convocation et quorum
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée annuelle des membres du 11 mai 2019
- 6. Rapport du président**
7. Rapport du trésorier
8. Résolution concernant la personne spécialisée en comptabilité pour 2020
9. Rapport du comité de nomination et élection des administrateurs
10. Période de questions
11. Clôture de l'assemblée

12. Dossiers 2020 en incubation
13. La parole est aux membres



22 juin 2020 – En mode virtuel
Septième assemblée générale annuelle

Rapport du président

Événements

Actions

Services aux membres



22 juin 2020 – En mode virtuel
Septième assemblée générale annuelle



SVEM
3 au 5 mai 2019



AGA du Club Tesla Québec
11 mai 2019



SVEQ

24 au 26 mai 2019



Visites de l'usine
Verbom et du
musée JAB &
Conférences
2 juin 2019

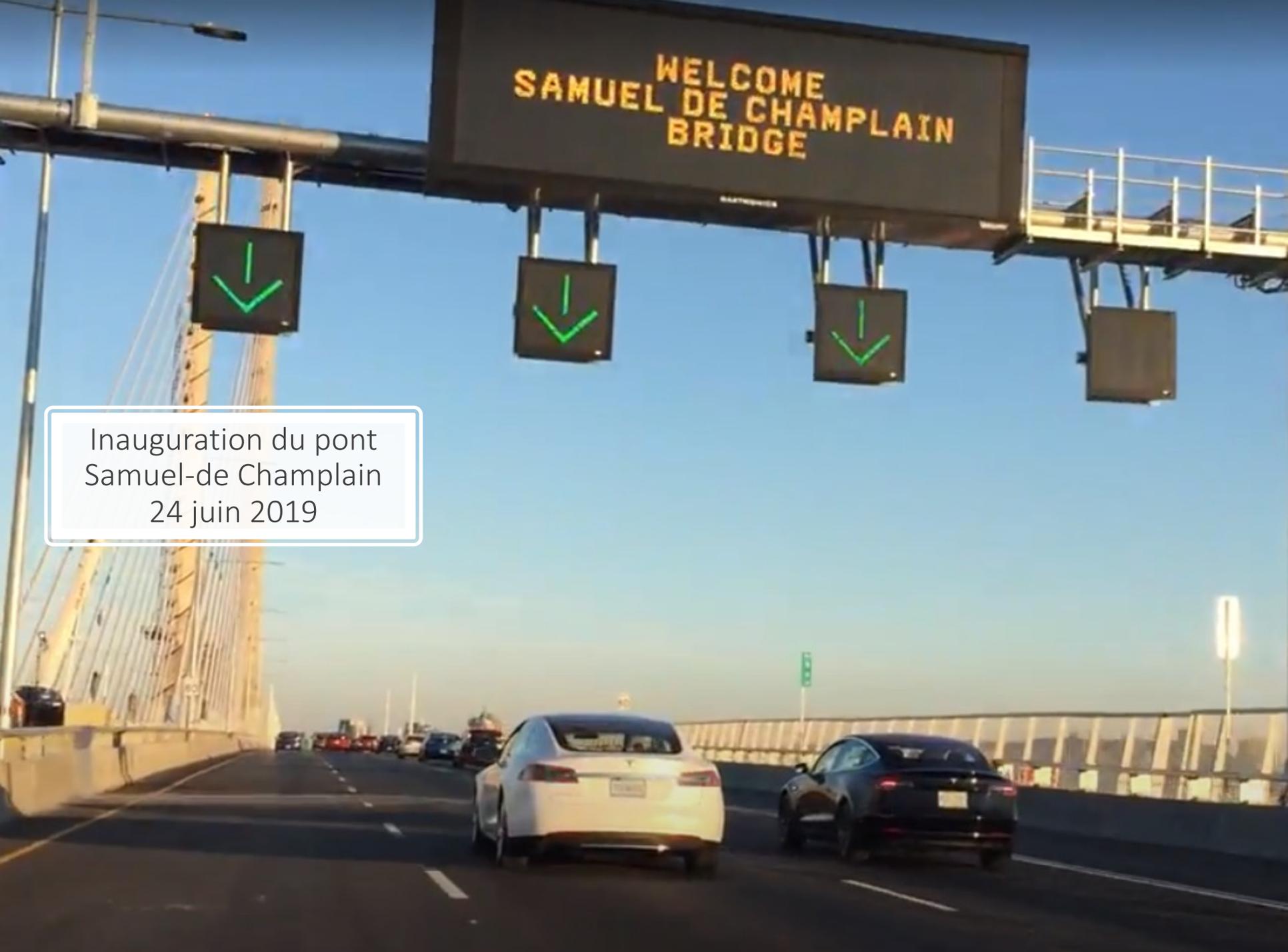




Grand Prix de Montréal dans la Petite Italie
7 au 9 juin 2019

WELCOME
SAMUEL DE CHAMPLAIN
BRIDGE

Inauguration du pont
Samuel-de Champlain
24 juin 2019





Soirée acceleration entre amis
ICAR - 27 juin 2019



Atelier d'entretien esthétique
21 juillet 2019



Vignoble Domaine L'Ange Gardien (QC)
28 septembre 2019



Salon du VÉ de Saint-Hyacinthe
25 au 27 octobre 2019



Grand rendez-vous annuel (2^e édition)
26 octobre 2019

Dévoilement du Cyber Truck Tesla

21 novembre 2019 - 21h30

Cosmodôme - Laval

CYBERTRUCK





Défilé du père-Noël de Montréal (23 novembre 2019)



Visite et conférences ABB, Lion & Taïga 24 novembre 2019



Conduite hivernale ICAR 15 février 2020



Journée de ski au Mont-Tremblant
1er mars 2020



Zoom l'Heure du T Bases 101 + Quiz 15 février 2020



Actions 2019 - 2020



INNOVATIONS AUTOMOBILES

pointe de la technologie

LE FACTEUR T

Tesla, la superstar et ses fans inconditionnels



Tesla, le facteur T

Donner des liens avec et entre les propriétaires de Tesla, l'organisation des événements et rassemblements spéciaux et nombreux privilèges grâce à la collaboration de partenaires

Couverture
du magazine
Innovations
Automobiles
1^{er} mai 2019



Stéphane Pascalon (photo du haut) et Mario Langlois, respectivement président et vice-président du Club Tesla Québec.



Voilà essentiellement ce que procure le Club Tesla Québec à ses plus de 700 membres depuis sa fondation il y a six ans. Premier regroupement du genre au monde autour de la célèbre marque californienne, le Club fait maintenant partie d'un aéropage d'une centaine d'unités semblables sur la planète.

Selon le président du Club Tesla Québec, Stéphane Pascalon, son organisation s'est donnée, en tant qu'OSBL indépendant, la mission unique parmi les clubs d'effectuer du lobbying auprès des gouvernements afin de favoriser l'électrification des transports en promouvant les impacts économiques positifs du VE tant pour le consommateur que pour le gouvernement.

Le Club se démarque aussi par la diffusion de séances d'information intitulées « L'heure du T » sur les meilleures pratiques visant l'utilisation des véhicules Tesla tout en répondant aux questions qui lui sont adressées.

NOUVEAUX ET ANCIENS PROPRIÉTAIRES

Le Club Tesla Québec permet aussi de découvrir d'intéressantes occasions d'achat pour ceux ou celles qui veulent se procurer une Tesla usagée. « Avec une capacité potentielle d'un million de kilomètres, ces VE conservent une bonne valeur de revente à plus long terme », estime le vice-président du Club, Mario Langlois.

ABORDABLE, LA TESLA ?

Au Canada, les modèles S et X se détaillent à un prix moyen dépassant 100 000 \$. L'autonomie du premier varie de 499 à 507 km, selon le constructeur, alors que celle du second va de 465 à 475 km. Stéphane Pascalon précise que les modèles 3 et Y, plus récents et qui ont une autonomie de 499 km, sont

l'importance insoupçonnée de l'outillage de Beaulac de NAPA explique

L'IDÉE D'ELON MUSK EST D'ACCENTUER L'ADOPTION DES VE PAR UNE CLASSE MOYENNE PLUS LARGE POUR CONTRIBUER À RÉPONDRE AUX ASPIRATIONS DES AUTOMOBILISTES SOUCIEUX DE L'ENVIRONNEMENT.

CZÉQ : pour avoir le choix

Pour faire avancer l'électrification des transports, des citoyens ont fondé la Coalition zéro émission Québec, dont les actions jumelées à celles de partenaires ont mené à l'adoption unanime de la première Loi zéro émission au Canada. Son président, Mario Langlois, explique ses objectifs et ses effets.

Page 8 du
magazine
Innovations
Automobiles
été 2019



Mario Langlois, président de la CZÉQ.



François Bérubé, porte-parole de la CZÉQ.

La Coalition zéro émission Québec (CZÉQ) est une association sans but lucratif constituée au Québec. « La mission de la CZÉQ vise à soutenir nos gouvernements dans l'adoption (par le gouvernement fédéral) et le suivi de la mise en œuvre (par la province de Québec) d'une norme véhicule zéro émission (Norme VZE). La Norme VZE est parfois désignée *Loi zéro émission*. Une telle loi existe déjà dans 14 états américains, et la Colombie-Britannique est en processus d'adoption d'une loi similaire », déclare Mario Langlois, président de la CZÉQ.

LA NORME VZE QUÉBÉCOISE

La Loi visant l'augmentation du nombre de véhicules

LA NORME QUÉBÉCOISE VISE À STIMULER L'OFFRE DE VÉHICULES

ZÉRO ÉMISSION ET DE VÉHICULES

À FAIBLES ÉMISSIONS AFIN DE

PERMETTRE AUX CONSOMMATEURS

QUÉBÉCOIS D'ACCÉDER À UN PLUS

GRAND NOMBRE ET UN PLUS LARGE

automobiles zéro émission au Québec afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants (Norme québécoise) a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec en octobre 2016 et les règlements permettant sa mise en œuvre sont en vigueur depuis janvier 2018.

cules à faibles émissions (VFE) afin de permettre aux consommateurs québécois d'accéder à un plus grand nombre et un plus large éventail de véhicules. Les entreprises visées par la Norme québécoise sont les constructeurs vendant (ou louant) plus de 4 500 véhicules neufs en moyenne par année au Québec, tous modèles légers confondus. À partir de l'année modèle 2020, les grands constructeurs (plus de 20 000 véhicules par année) devront se conformer à une série d'exigences liées spécifiquement à la vente de VZE. À noter que les concessionnaires ne sont pas visés par les exigences de la Norme VZE, bien que ces derniers soient concernés par son application.

« En principe, la Norme VZE devrait permettre aux concessionnaires de répondre à la demande des consommateurs, c'est-à-dire davantage de modèles de VZE à des prix de plus en plus accessibles. Par contre, les cibles imposées aux constructeurs pour les années 2018 et 2019 sont plus faibles que la demande et comme les constructeurs ont tendance à ne fournir que le nombre suffisant pour se conformer aux cibles annuelles, l'écart entre la forte demande et l'offre limitée demeure encore très grand. Cet écart devrait diminuer avec l'augmentation annuelle des quotas jusqu'en 2025, à moins que la demande des consommateurs augmente plus vite que les cibles imposées par la Norme VZE », précise Mario Langlois.

La Norme québécoise fonctionne selon un système de crédit. La Norme exige de chaque constructeur d'accumuler des crédits en fonction de l'ensemble de ses ventes annuelles de véhicules légers. Un constructeur peut accumuler des crédits en vendant des VZE ou en achetant des crédits auprès d'autres constructeurs ayant accumulé des surplus de crédit. Un constructeur obtient plus de crédit en vendant un VZE ayant une autonomie électrique plus élevée. « Nous verrons dans un prochain article comment fonctionne ce système de crédit et ce qui distingue la Norme québécoise de celles applicables dans les états américains », ajoute Mario Langlois.



Comité consultatif sur
la norme VZÉ pour la CZÉQ

lectric
drive



COALITION ZÉRO ÉMISSION QUÉBEC
POUR AVOIR LE CHOIX



Vitesse de recharge Variations

Modèle de Tesla

Température (+ froid = + lent)

Niveau (+ vide = + rapide)

Partage de circuits jumelés

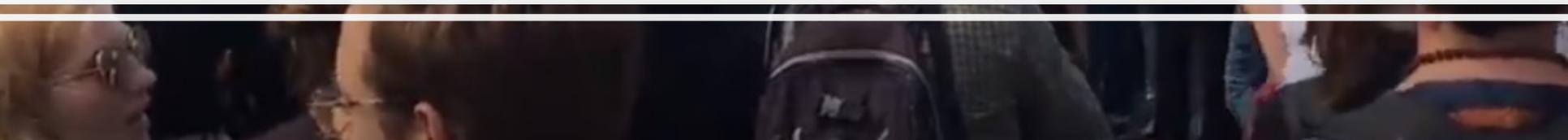
20 min. = premier 50%

40 min. = entre 50% et 80%

Capsule de T sur les recharges
Juin 2019



Marche pour le climat
27 septembre 2019





Transport électrique - campagne électorale fédérale 9 octobre 2019

Conférence

Quelques nouvelles de Tesla

Stéphane Pascalon

Mario Langlois

Gad Elmoznino

Salon du véhicule électrique de Saint-Hyacinthe

26 octobre 2019



Entrevue Cybertruck avec Daniel Bretron



22 juin 2020 – En mode virtuel
Septième assemblée générale annuelle

Lancement de la motoneige Taïga

(2 mars 2020)



22 juin 2020 – En mode virtuel
Septième assemblée générale annuelle



CLUB TESLA
QUÉBEC

Adhésion du Club Tesla Québec
Tesla Owners Club – 1er avril 2020

CAPSULES DE

A close-up photograph of a coffee machine dispensing coffee into a glass cup. The machine is black with a red logo on the side. In the foreground, several coffee capsules are scattered on a wooden surface. The background is slightly blurred, showing a kitchen setting.

Capsules d'information pour les membres du Club Tesla Québec

ENTREVUE AVEC DAVID CORBEIL

LA RECHARGE EN COPROPRIÉTÉ

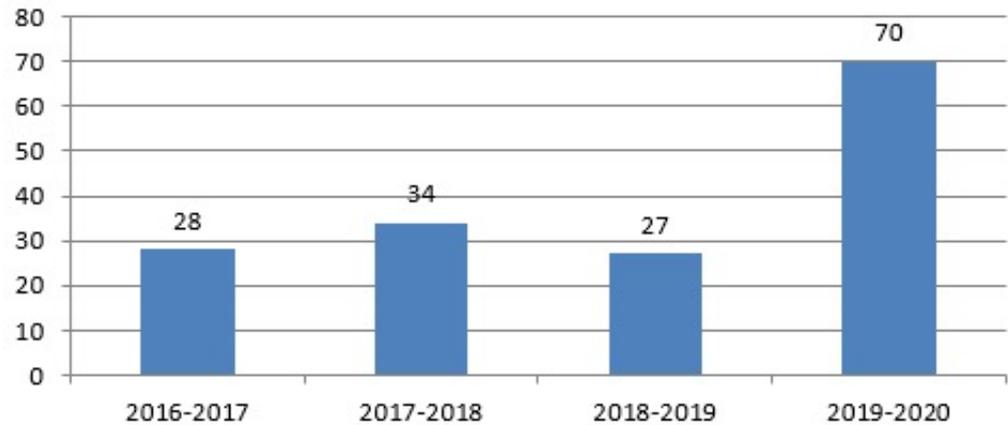
Capsule de T – Club Tesla Québec
21 février 2020

Services aux membres 2019 – 2020

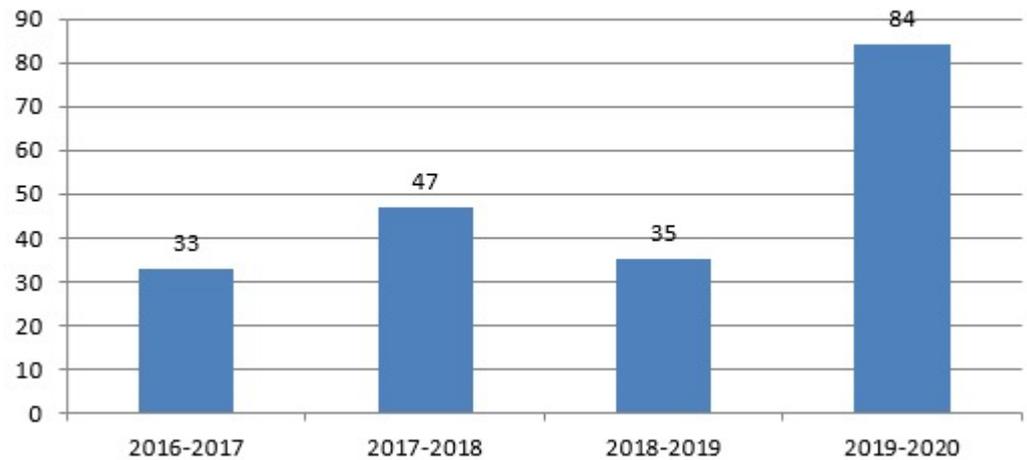


22 juin 2020 – En mode virtuel
Septième assemblée générale annuelle

Membres utilisant le système de réservation



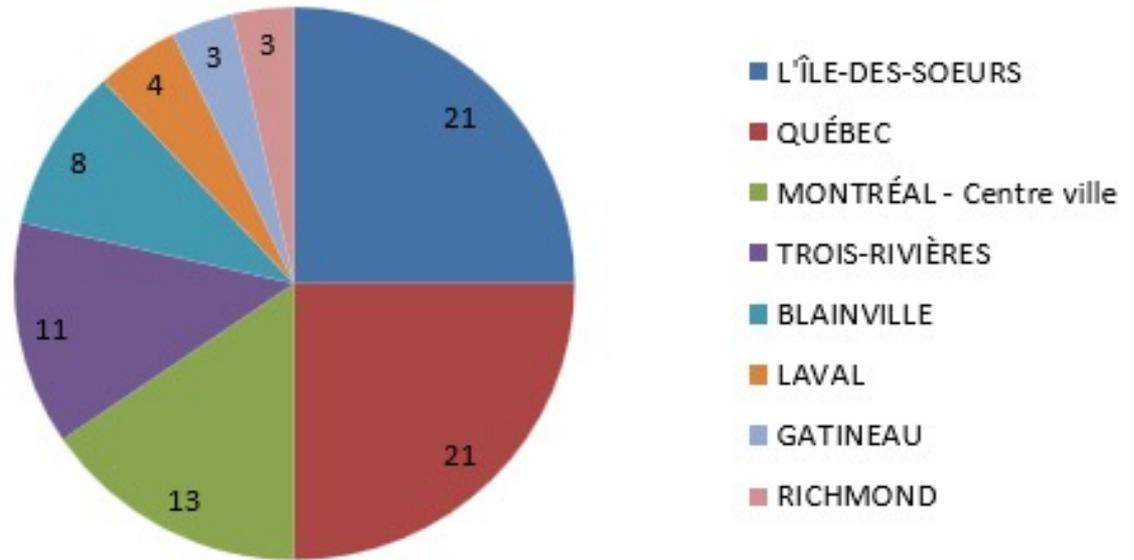
Nb. de réservation totaux par an



22 juin 2020 – En mode virtuel
Septième assemblée générale annuelle

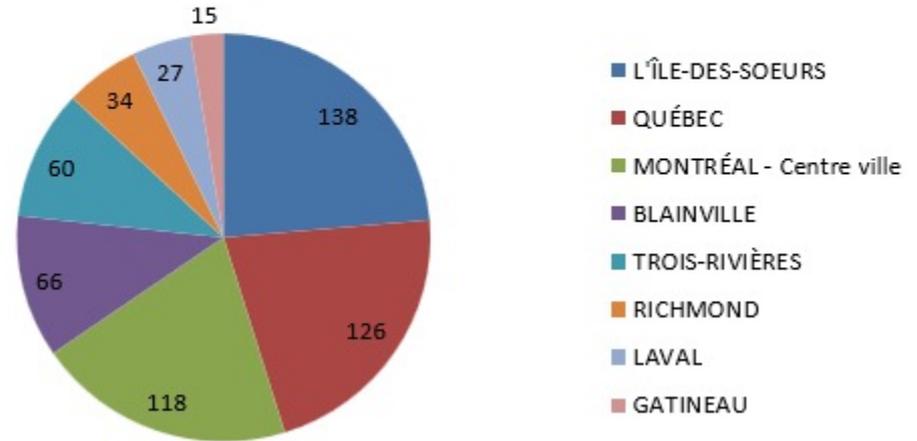


2019-2020 Total de 84 réservations

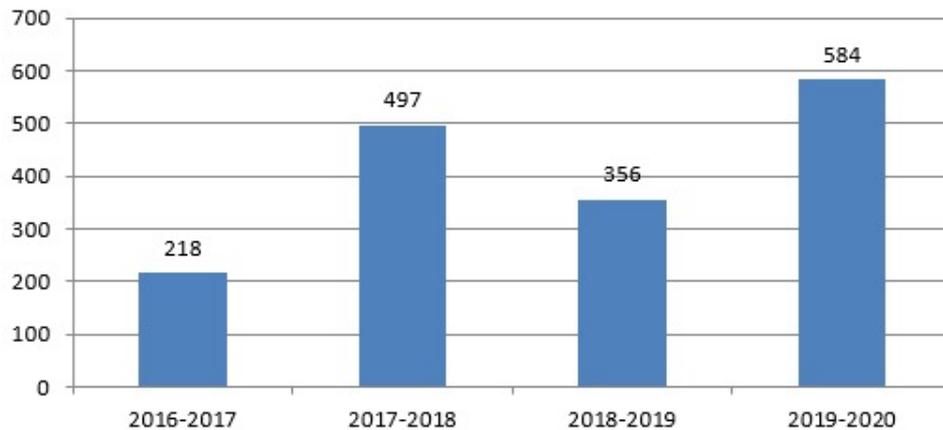


22 juin 2020 – En mode virtuel
Septième assemblée générale annuelle

2019-2020 Total de 584 jours de réservation



Jours de réservation totaux par an



22 juin 2020 – En mode virtuel
Septième assemblée générale annuelle



Constat de courtoisie

Septembre 2019

AVIS DE COURTOISIE

Vous occupez un espace réservé à la recharge d'un véhicule électrique en contravention avec l'article 388.1 du Code de la sécurité routière du Québec.

CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Article 388.1
Seuls les véhicules routiers électriques et les véhicules routiers hybrides rechargeables peuvent être immobilisés dans un espace réservé à la recharge en énergie. Ils ne peuvent toutefois y être immobilisés que s'ils sont branchés à la borne de recharge.

En outre des chemins publics, le présent article s'applique sur les chemins privés ouverts à la circulation publique des véhicules routiers ainsi que sur les terrains de centres commerciaux et autres terrains où le public est autorisé à circuler.

CECI N'EST PAS UN CONSTAT D'INFRACTION

Amende 100 \$ / 200 \$
Vous pourriez recevoir un constat d'infraction pour une amende de 100 \$ à 200 \$.

Cet avis ne vise qu'à vous informer et à vous sensibiliser sur l'importance de laisser ces espaces libres pour permettre la recharge des véhicules électriques, qui peut être critique dans certains cas.

QUOI FAIRE ?

STATIONNEZ AILLEURS POUR

Merci
Éviter de recevoir une contravention salée; et Permettre la recharge d'un véhicule électrique.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION

Gracieuseté du Club Tesla Québec

ENGLISH ON REVERSE

COURTESY NOTICE

You are parked on a space reserved to charge an electric vehicle in contravention of section 388.1 of the Quebec Highway Safety Code.

HIGHWAY SAFETY CODE

Article 388.1
Only electric road vehicles and plug-in hybrid road vehicles may stop in a space reserved for recharging electric vehicles. However, they may stop in such a space only when they are plugged into a charging station.

In addition to public highways, this section applies on private roads open to public vehicular traffic and on land occupied by shopping centres or other land where public traffic is allowed.

THIS IS NOT A STATEMENT OF OFFENCE

Fine \$ 100 / \$ 200
You may receive a statement of offence for a fine of \$ 100 to \$ 200.

This notice is only intended to inform you and to make you aware of the importance of leaving these spaces open to allow charging of electric vehicles, which can be critical in some cases.

WHAT TO DO ?

PLEASE PARK ELSEWHERE NEXT TIME TO

Thank you
Avoid receiving a salty ticket; and Allow recharging of an electric vehicle.

THANKS FOR YOUR COLLABORATION

Courtesy of Club Tesla Québec

FRANCAIS AU VERSO

Services aux membres



**Le garde-robe du Club Tesla Québec s'agrandit
Offert aux membres au prix coutant du Club**



22 juin 2020 – En mode virtuel
Septième assemblée générale annuelle

Sondage sur les assurances 2019

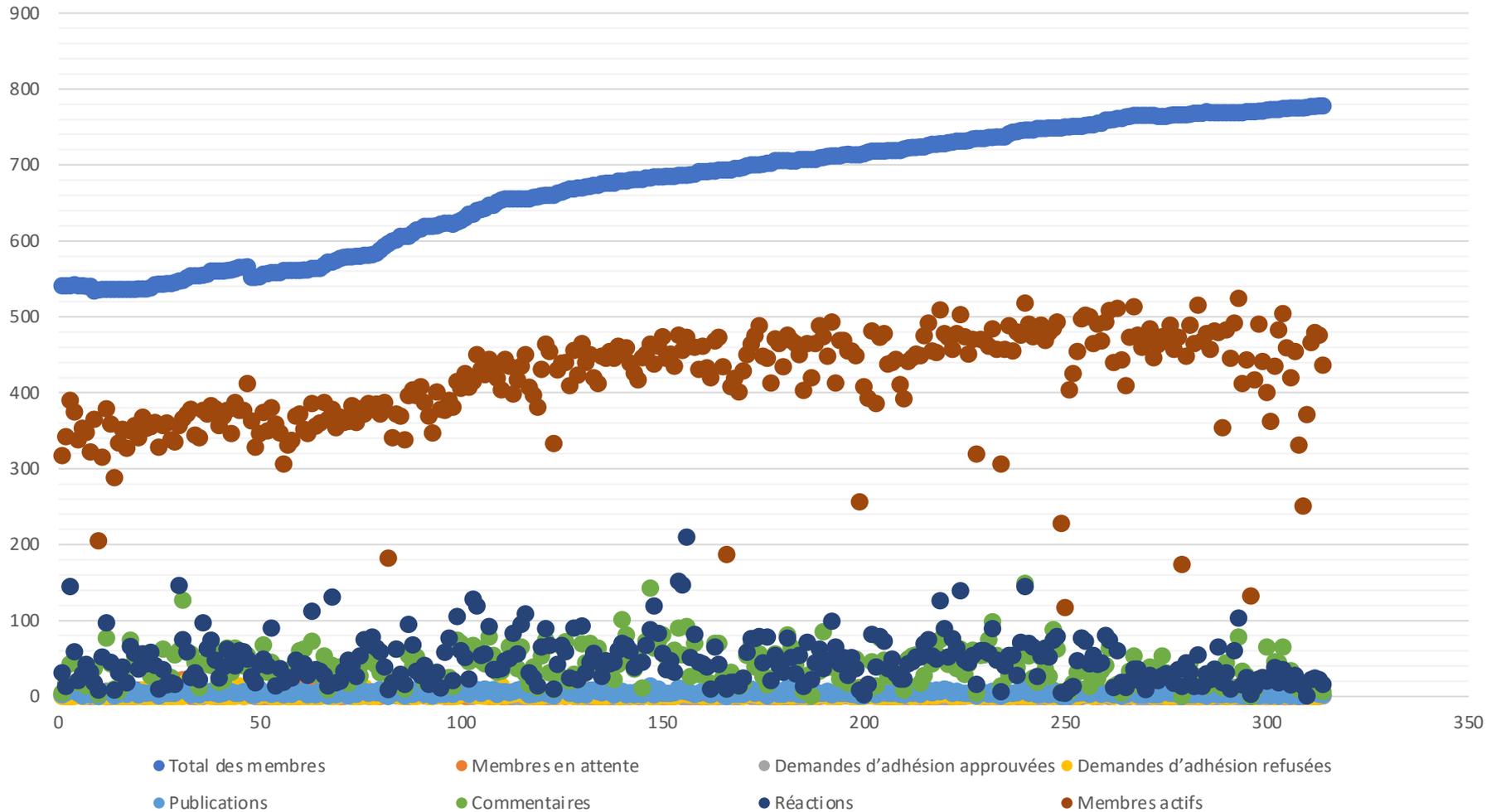
Informations sur le sondage

- ▶ Sondage en ligne du 1^{er} juin au 30 juin 2019 sur les assurances des Tesla 2012 à 2019 du Québec
- ▶ Par Survey Monkey
- ▶ 32 questions
- ▶ Envoyé à tous les membres propriétaires du Club
- ▶ Taux de participation de 27%
 - ▶ 171 répondants sur 634 membres propriétaires au moment du sondage
 - ▶ 96 sont des 3
 - ▶ 65 sont des S
 - ▶ 10 sont des X



22 juin 2020 – En mode virtuel
Septième assemblée générale annuelle

Facebook membres 2019-2020



22 juin 2020 – En mode virtuel
Septième assemblée générale annuelle

Services aux membres

1. VE MTL
2. Handler & PMC Tire (Roues et Pneus)
3. Rabais sur la location de Tesla chez EVOTO
4. Auto Bugatti – réparation de carrosserie (15%)
5. Services d'entretien et d'esthétique
6. Peinturederetouche.ca (5%)
7. Rabais aux hôtels Riotel (20%)
8. Limousine Tesla (20%)



Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Nomination du président et du secrétaire de l'assemblée
3. Avis de convocation et quorum
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée annuelle des membres du 11 mai 2019
6. Rapport du président
- 7. Rapport du trésorier**
8. Résolution concernant la personne spécialisée en comptabilité pour 2020
9. Rapport du comité de nomination et élection des administrateurs
10. Période de questions
11. Clôture de l'assemblée

12. Dossiers 2020 en incubation
13. La parole est aux membres

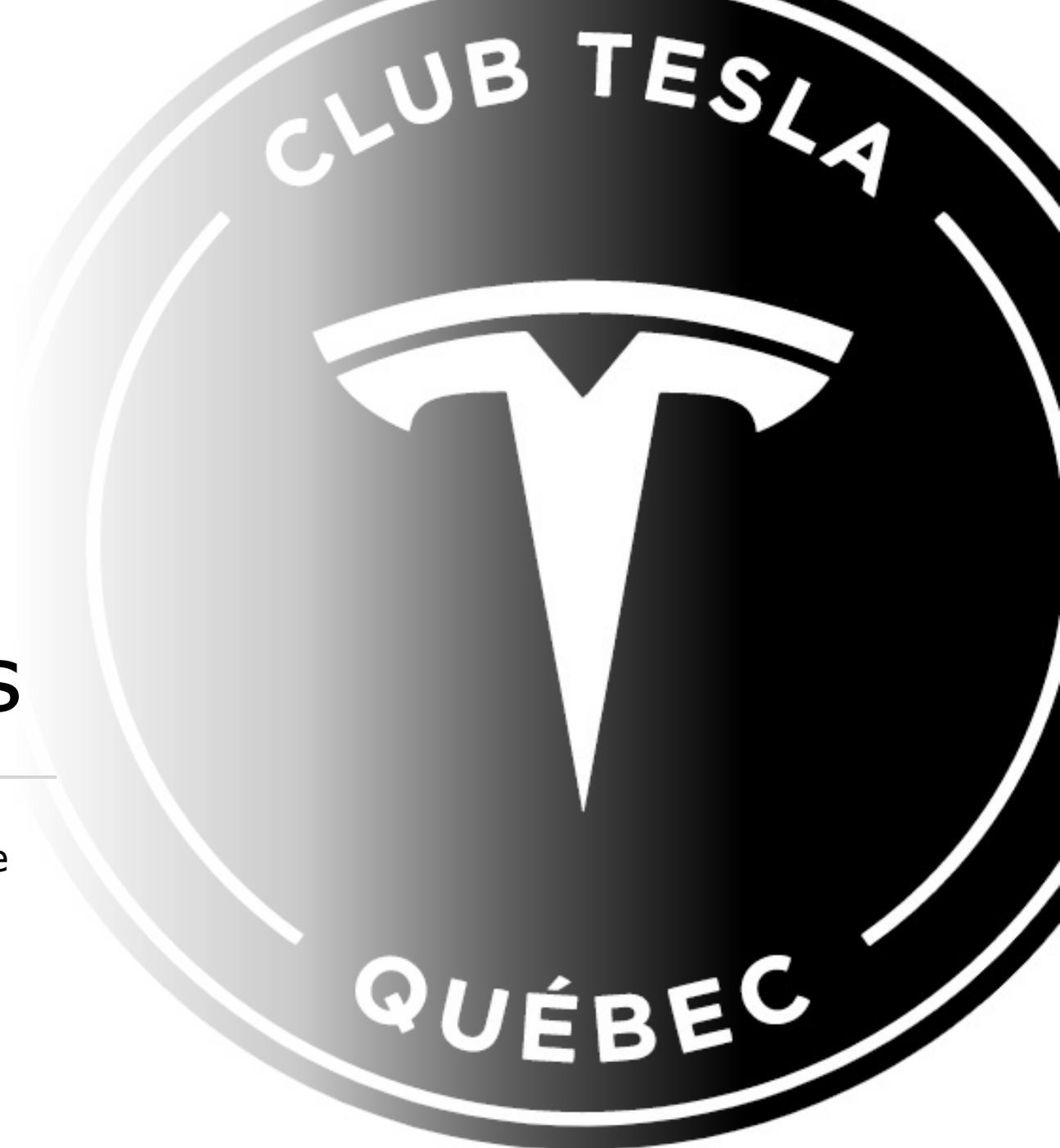


22 juin 2020 – En mode virtuel
Septième assemblée générale annuelle

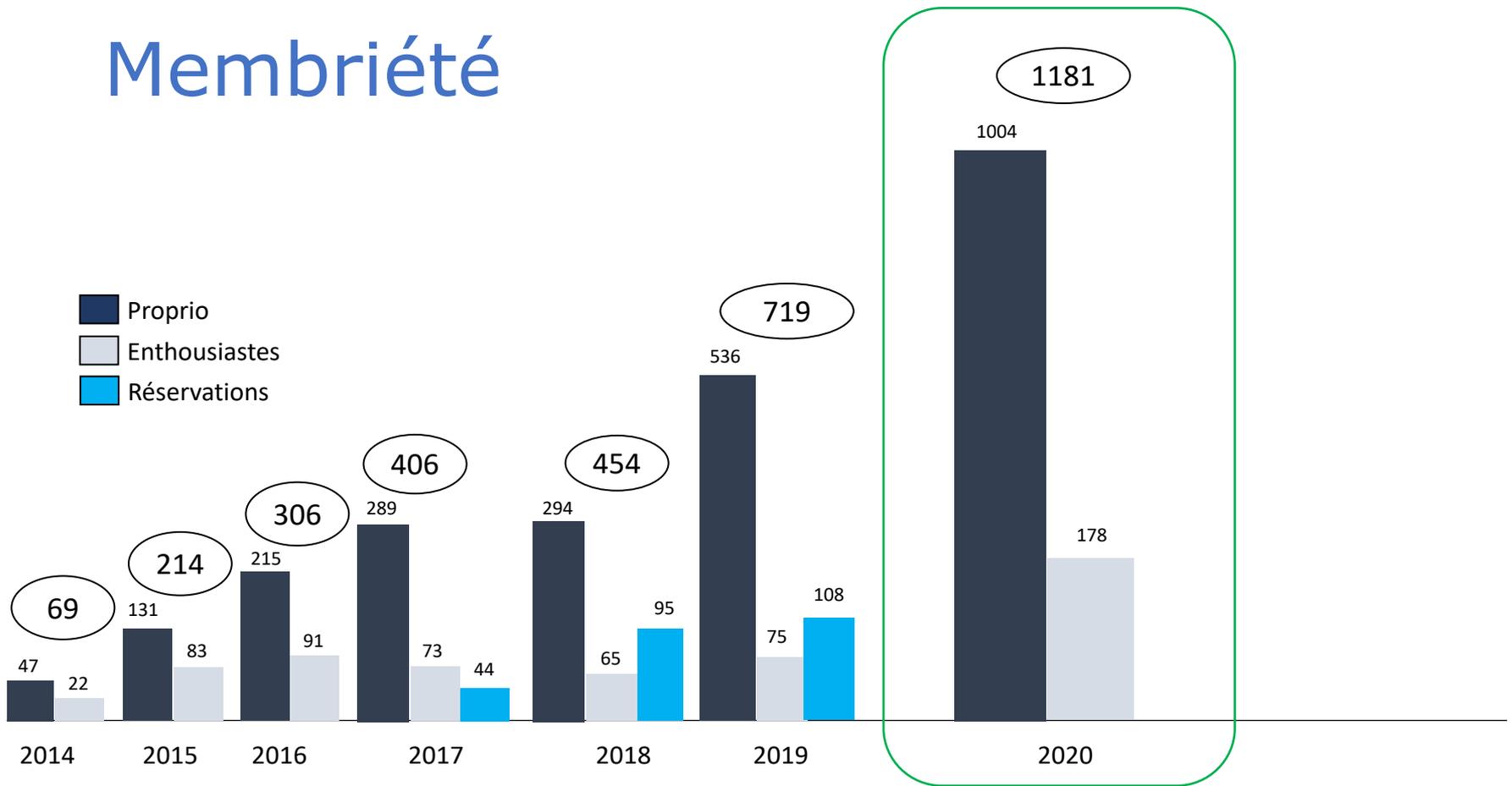


Résultats Financiers

Exercice se terminant le
30 avril 2020



Membriété



Nette augmentation
des membres due à la
Model 3 et aux
avantages aux membres

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Nomination du président et du secrétaire de l'assemblée
3. Avis de convocation et quorum
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée annuelle des membres du 11 mai 2019
6. Rapport du président
7. Rapport du trésorier
- 8. Résolution concernant la personne spécialisée en comptabilité pour 2020**
9. Rapport du comité de nomination et élection des administrateurs
10. Période de questions
11. Clôture de l'assemblée

12. Dossiers 2020 en incubation
13. La parole est aux membres



22 juin 2020 – En mode virtuel
Septième assemblée générale annuelle

Résolution concernant la personne spécialisée en comptabilité pour 2020-2021

Les membres autorisent le conseil d'administration à nommer, à sa discrétion, une personne spécialisée en comptabilité et à déterminer sa rémunération, s'il y a lieu.



22 juin 2020 – En mode virtuel
Septième assemblée générale annuelle

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Nomination du président et du secrétaire de l'assemblée
3. Avis de convocation et quorum
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée annuelle des membres du 11 mai 2019
6. Rapport du président
7. Rapport du trésorier
8. Résolution concernant la personne spécialisée en comptabilité pour 2020
- 9. Rapport du comité de nomination et élection des administrateurs**
10. Période de questions
11. Clôture de l'assemblée

12. Dossiers 2020 en incubation
13. La parole est aux membres



22 juin 2020 – En mode virtuel
Septième assemblée générale annuelle

Rapport du comité de nomination et élection des administrateurs

Composition du comité 2020
(mis en place le 2 mars 2020)

Gad Elmoznino

Bruno Arnold

Mario Langlois – président du comité



22 juin 2020 – En mode virtuel
Septième assemblée générale annuelle

Rapport du comité de nomination et élection des administrateurs

Liste des candidats aux postes d'administrateurs

5 candidats proposés par le comité de nomination :

- 1) **Bruno Arnold***
- 2) **Louis Côté***
- 3) **Gad Elmoznino***
- 4) **Francis Gosselin***
- 5) **Manon Piché***
- 6) **Patrick Brulotte****
- 7) **Mario Langlois****
- 8) **Stéphane Pascalon****
- 9) **Éric Rondeau****
- 10) **Hans Tremblay****

- * Poste dont le mandat se termine le 30 avril 2022
- ** Poste dont le mandat est en cours jusqu'au 30 avril 2021



Rapport du comité de nomination et élection des administrateurs

Candidats aux 5 postes d'administrateurs

Autre candidat en règle ayant soumis sa candidature:

Une personne, mais elle l'a ensuite retirée.

Les 5 candidats proposés par le comité de nomination sont donc
élus par acclamation



Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Nomination du président et du secrétaire de l'assemblée
3. Avis de convocation et quorum
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée annuelle des membres du 11 mai 2019
6. Rapport du président
7. Rapport du trésorier
8. Résolution concernant la personne spécialisée en comptabilité pour 2020
9. Rapport du comité de nomination et élection des administrateurs
- 10. Période de questions**
11. Clôture de l'assemblée

12. Dossiers 2020 en incubation
13. La parole est aux membres



22 juin 2020 – En mode virtuel
Septième assemblée générale annuelle

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Nomination du président et du secrétaire de l'assemblée
3. Avis de convocation et quorum
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée annuelle des membres du 11 mai 2019
6. Rapport du président
7. Rapport du trésorier
8. Résolution concernant la personne spécialisée en comptabilité pour 2020
9. Rapport du comité de nomination et élection des administrateurs
10. Période de questions
- 11. Clôture de l'assemblée**
12. Dossiers 2020 en incubation
13. La parole est aux membres



22 juin 2020 – En mode virtuel
Septième assemblée générale annuelle



22 juin 2020

En mode virtuel

Septième
assemblée
générale annuelle



Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Nomination du président et du secrétaire de l'assemblée
3. Avis de convocation et quorum
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée annuelle des membres du 11 mai 2019
6. Rapport du président
7. Rapport du trésorier
8. Résolution concernant la personne spécialisée en comptabilité pour 2020
9. Rapport du comité de nomination et élection des administrateurs
10. Période de questions
11. Clôture de l'assemblée

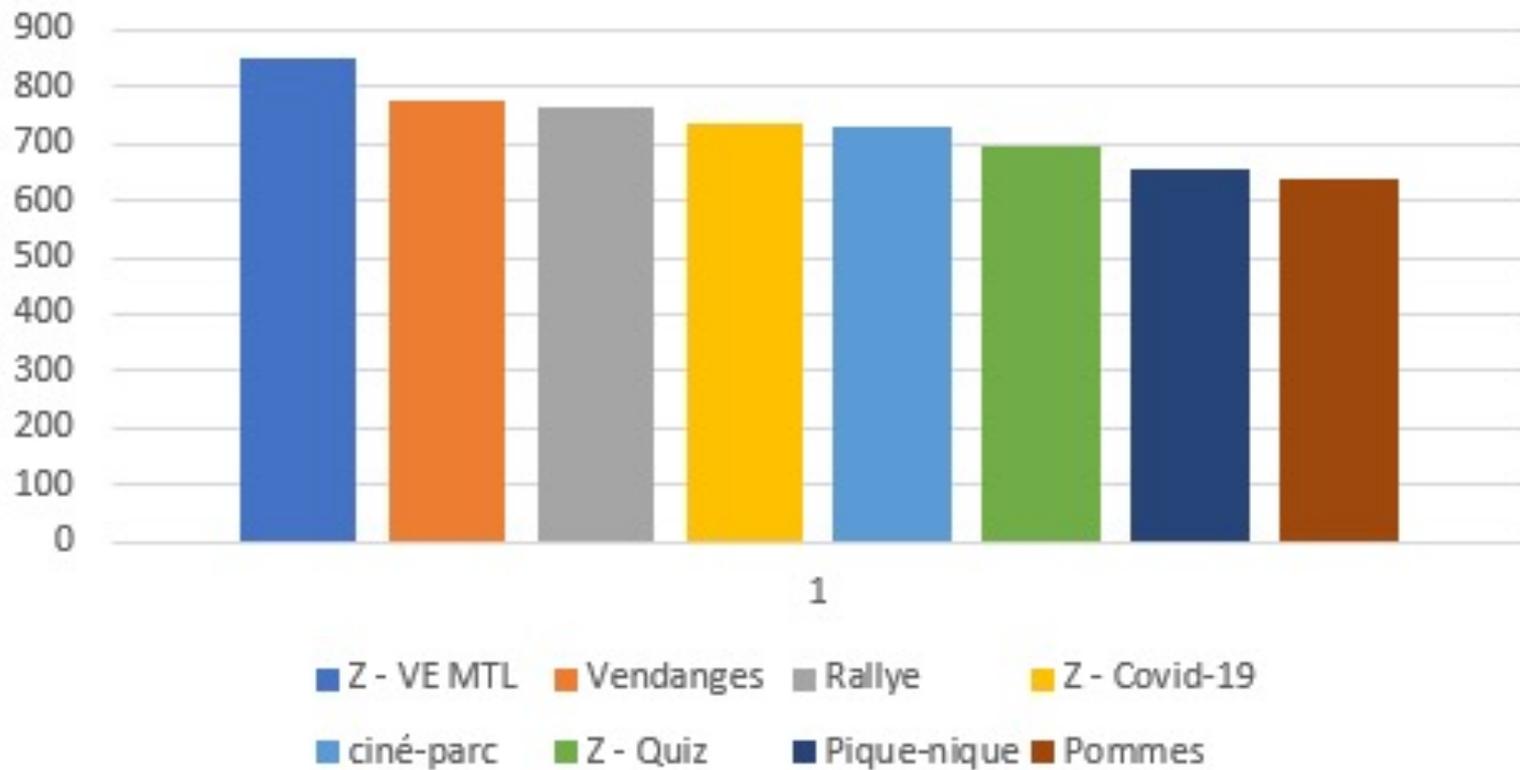
- 12. Dossiers 2020 en incubation**
13. La parole est aux membres



22 juin 2020 – En mode virtuel
Septième assemblée générale annuelle

221 membres s'expriment

Sondage événements 2020



Rapport du sondage assurance 2020

Bientôt publié

Informations sur le sondage

- ▶ Sondage en ligne du 24 avril au 28 mai 2020 sur les assurances des Tesla 2012 à 2020 du Québec
- ▶ Par Survey Monkey
- ▶ 32 questions
- ▶ Envoyé à tous les membres propriétaires du Club
- ▶ Taux de participation de 18%
 - ▶ 212 répondants sur 1175 membres propriétaires au moment du sondage
 - ▶ 153 sont des 3
 - ▶ 46 sont des S
 - ▶ 13 sont des X



Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Nomination du président et du secrétaire de l'assemblée
3. Avis de convocation et quorum
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée annuelle des membres du 11 mai 2019
6. Rapport du président
7. Rapport du trésorier
8. Résolution concernant la personne spécialisée en comptabilité pour 2020
9. Rapport du comité de nomination et élection des administrateurs
10. Période de questions
11. Clôture de l'assemblée

12. Dossiers 2020 en incubation
- 13. La parole est aux membres**



22 juin 2020 – En mode virtuel
Septième assemblée générale annuelle